



MAIRIE
AUFFREVILLE-BRASSEUIL
78930 - ☎ 01.34.77.11.68

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 8 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge Ancelot, Maire.

Étaient présents : Mesdames Cousin, Guigard, Messieurs Jean, Prattico, Marques, Goujon, Bellali, Mathieu, Legrand et Torchet

Absents excusés : Mesdames Deseine (pouvoir à Mr Mathieu), Tcherkès (pouvoir à Mr Ancelot)

Secrétaire de séance : Monsieur Prattico

☆☆☆☆☆

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	499 583,54 €	476 474,17 €
Dépenses	- 288 078,15 €	- 300 467,10 €
Résultat de l'exercice	+ 211 505,39 €	+ 176 007,07 €
Résultat reporté	+ 207 626,36 €	+ 204 626,14 €
Résultat de clôture	419 131,75 €	380 633,21 €
Reste à réaliser recettes	0 €	
Reste à réaliser dépenses	- 54 405,02 €	
Résultat cumulé	364 726,73 €	

⇒ **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2018 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

⇒ **DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

Pour mémoire :	
<ul style="list-style-type: none">▪ <u>Déficit antérieur</u>▪ <u>Excédent antérieur reporté</u>▪ <u>Virement à la section d'investissement</u>	204 626,14 €
Résultat de l'exercice – <u>Déficit</u>	
Excédent	176 007,07 €
Excédent au 31/12/2018	380 633,21 €
Affectation obligatoire	
<ul style="list-style-type: none">○ A l'apurement du déficit○ A l'exécution du virement à l'investissement article 1068	-
SOLDE DISPONIBLE	380 633,21 €
<ul style="list-style-type: none">○ Affectation complémentaire en réserves article 1068○ Affectation à l'excédent reporté	115 677,27 € 264 955,94 €

⇒ **DÉCIDE** de reconduire les taux d'impôts locaux 2018 à l'identique sur 2019 soit :

- Taxe d'habitation : 7,13 %
- Foncier bâti : 15,08 %
- Foncier non bâti : 42,69 %

⇒ **VOTE** le budget primitif de l'exercice 2019, équilibré en recettes et en dépenses aux sommes de :

FONCTIONNEMENT	659 165 €
INVESTISSEMENT	722 560 €
TOTAL	1 381 725 €

⇒ **ACCEPTE** le montant des attributions de compensation provisoires 2019 négatives s'élevant pour la commune à 17 753,32 €.

⇒ **APPROUVE** la mise à jour des effectifs proposée **avec effet au 01/01/2019**.

⇒ **AUTORISE** le Maire à rembourser la moitié du coût de la location de la salle communale à Madame TALLIH, soit la somme de 230 € conformément aux clauses du contrat relatives aux modalités d'annulation.

⇒ **ÉMET** un avis favorable à douze voix pour et une voix contre (C.DESEINE) au projet de PLUi arrêté par le conseil communautaire en date du 11 décembre 2018 sous réserve de la prise en compte des observations faites par le Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré,

Le Conseil Municipal est informé :

- ⇒ Que le logement communal situé à l'étage de la mairie ne sera remis en location qu'à l'issue des travaux de création d'un escalier extérieur rendant son accès indépendant,
- ⇒ Qu'une grève des enseignants est prévue le mardi 19 mars 2019 et que le service minimum d'accueil sera mis en place à cette occasion,
- ⇒ Qu'une journée de formation aux gestes de premiers secours sera organisée le mercredi 27 mars 2019 à l'espace socio-culturel,
- ⇒ De l'arrêté préfectoral autorisant l'installation de caméras sur le territoire communal,
- ⇒ De la baisse de la délinquance constatée dans la circonscription de Mantes la Jolie.

Fait à Auffreville-Brasseuil,
le 11 mars 2019,
Le Maire,
Serge ANCELOT

